

rue serait à la rue de la Boucherie des Terreaux, comme la rue Ecorche-bœuf est à la rue de la Préfecture.

Tels sont les principaux inconvénients du plan de 1840. Examinons maintenant les conséquences du plan de 1838 ; nous serons ainsi amené à reconnaître lequel des deux offre le plus d'avantages aux intérêts de la cité.

Il a été expliqué que le plan de 1838 coupait par une ligne droite, courant de l'angle sud-est à l'angle sud-ouest de la rue du Bessard, l'arc en ce moment formé par cette rue, et lui donnait, comme à la rue de la Boucherie, une largeur uniforme de 12 mètres. Les avantages de ce plan sont faciles à comprendre. Présentant sur les quais l'entrée de chaque rue tournée vers le point de la ville que ces rues doivent naturellement desservir, il dirigeait la circulation d'une manière tout-à-fait convenable, et en provoquait une répartition égale, et favorable à la fois au bien-être de la population et aux intérêts des propriétaires. Il résultait de cette distribution rationnelle des lieux que l'espace compris entre le côté sud de la rue du Bessard régénérée et le côté nord de la rue de la Boucherie formait un parallélogramme, large partout de 29 mètres, et par cette raison même tout-à-fait propre à l'édification de vastes et régulières constructions.

Il semble en vérité que le seul énoncé de ce plan suffise pour démontrer son immense supériorité sur celui qui lui a succédé. Complétons cette démonstration par l'énumération des charges que l'exécution de l'un ou de l'autre plan imposerait à la ville.

Le plan de 1840 épargne les six maisons formant actuellement l'extrémité sud-ouest de la rue du Bessard, et par conséquent évite l'obligation de les acheter.

Le plan de 1838 condamne ces six maisons au reculement ; mais il peut être exécuté de suite sans qu'il soit besoin d'acquiescer immédiatement ces immeubles ; car ils sont placés de telle sorte que, malgré leur conservation temporaire, la circulation ne serait pas interrompue. Cette temporisation utile aurait,